

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

TROPHEE AUBIN MUSCADETS PORT BRETON **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** 18/19/20 MAI 2024 GRADE 5A

1. REGLES.

- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par voix orale au comité de course et par annonce à la VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé dans le club House ; ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante :
[Lien vers tableau en ligne](#)
- 3.2 Le PC course est situé à au bureau dans le club house.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF N°6

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au mat devant le club house.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Dates	Classe	Heure de la 1ere course du jour
18 MAI 2024	Muscadet	14hr00
19 MAI 2024	Muscadet	10hr30
20 MAI 2024	Muscadet	9hr30

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiquée dans le tableau du §6.1

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon **MUSCADET**.

9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur le tableau au bateau du Comité de Course : PARCOURS : A, A-bis, B, C, C-bis et de 1 à 13.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée jaune ou blanche définie sur le parcours	Bouée jaune	Bouée jaune ou bouée rouge à hampe flamme bleue ou bouée conique SNO (la marque est définie sur le parcours)

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour la classe muscadet, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour Finir après le 1 ^{er}
MUSCADET	Construit et raid	1H30	2 H	30 MN

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- Quand 3 courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 6.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le

respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

28. PRIX

Des prix seront décernés à la discrétion de l'autorisation organisatrice

29. ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : **Nicolas MONSTERLEET**

Comité de Course Adjoint-e : **Nicole PINCEMY**

Président du Jury : **Nicolas MONSTERLEET**